J. H. CRAIG, GOUVERNEUR.



EORGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et sidelles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos sidelles et bien-aimés Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de notre dite Province, appellés et choisis, pour no-

tre Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos bien-aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT: Attendu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas Canada, de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province, qui est acquellement prorogé à Lundi le Vingt-sixième jour de ce présent mois de Mars, ce saisant, nous publions pour cette sin notre présente Proclamation Royale, et terminons par icelle, en conséquence, le dit Parlement Provincial: et les Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont déchargés de se trouver, et de s'assembler Lundi le Vingt-sixième jour de ce présent mois de Mars. Et étant résolu, et désirant de faire assembler aussitôt que possible notre Peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis dans le Parlement Provincial, nous faisons par la présente connoître notre volonté, et plaisir Royal, asin de convoquer un nouveau Parlement Provincial, et déclarons encore par la présente, qu'avec l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour donné des ordres pour émaner nos Writs en due forme, aux fins de convoquer un nouveau Parlement Provincial, lesquels Writs seront datés Lundi le douzième jour de ce présent mois de Mars, et seront retournables, SAMEDI le VINGT-UNIEME jour d'AVRIL prochain, pour tous les endroits, excepté pour le Comté de Gaspé, et pour le Comté de Gaspé, VENDREDI le QUINZIEME jour de JUIN prochain. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très fidelle et bien-aimé Sir James Henry CRAIG, C. B. notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et pour notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. A notre Châreau St. Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le premier

A 2